

Quatrième centre de surtri des emballages plastique : Citeo annonce le lauréat de son appel à manifestation d'intérêt

La société Sepur a remporté l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Ce nouveau site sera situé à Thiverval-Grignon (78), proche de la région parisienne, et pourra traiter 30 000 tonnes d'emballages ménagers en plastique dès la fin 2026.

Lancé en mars 2024, cet AMI pour la création d'un quatrième centre de surtri des emballages plastique imposait une localisation dans le quart Nord-Ouest de la France, pour tenir compte de la situation géographique des 3 premiers centres. Ce nouveau centre de surtri dernière génération va permettre d'atteindre au total une capacité de 100 000 tonnes d'emballages traités par an, issus du flux développement rigide et du flux de plastiques en mélange.

Avec un investissement total de 70 millions d'euros, Citeo a déjà franchi des étapes importantes dans la mise en place de centres de surtri. En 2021, un premier AMI avait été émis pour lancer la construction de trois centres de surtri à Beaune (Bourgogne Recyclage), Epinal (Suez), et Mende (Environnement Massif Central). Grâce à cette initiative, deux centres de tri ont déjà été inaugurés avec Bourgogne Recyclage et Suez en 2024. Le troisième site à Mende est en phase de lancement, et sera inauguré avant la fin d'année.

Ces centres de surtri marquent une avancée majeure pour le recyclage des emballages ménagers en plastique en France, et permettent de répondre à l'augmentation attendue du tonnage de flux développement rigide généré par la simplification du geste de tri (on trie tous les emballages) et la modernisation du parc de centres de tri des collectivités locales.

Pour rappel : après un tri initial dans les centres de tri classiques, les emballages ménagers du flux développement sont envoyés dans ces centres de surtri où des machines de tri optique séparent les plastiques selon leur matière et leur forme. Ce processus permet d'atteindre un niveau de pureté du tri de 95 à 98 %, améliorant ainsi l'efficacité du recyclage et facilitant la transformation des plastiques en nouveaux produits. En créant ainsi le maillon qui manquait jusqu'à maintenant dans la chaîne de recyclage, Citeo ouvre la voie à la possibilité d'augmenter le volume d'emballages recyclés, notamment via des nouvelles technologies de recyclage pour refaire des emballages à partir de ces matières d'emballages recyclées.

Anne-Sophie Louvel, Directrice des opérations et territoires : " Nous sommes ravis de pouvoir lancer ce quatrième projet en France avec l'entreprise SEPUR. L'enjeu du surtri est essentiel pour atteindre nos objectifs de recyclage sur le plastique, à savoir de conserver un bon niveau de qualité de la matière triée et alimenter les nouvelles filières de recyclage des emballages en plastique avec de la matière de qualité. "



Crédit : Loubet-Maury Architectes associés



Youri Ivanov, Président de Sepur : "Le surtri constitue un enjeu essentiel en France pour répondre au défi de la valorisation des déchets plastiques. C'est une immense fierté pour Sepur de piloter pour Citeo la construction et l'exploitation de ce centre. Ce partenariat confirme notre volonté d'être à la pointe de la filière du recyclage pour permettre aux territoires de prendre part à la transition écologique. "

Présent sur l'ensemble de la chaîne du déchet depuis 60 ans, Sepur a su se distinguer par une offre associant l'exigence technologique à un projet architectural respectueux de l'environnement et de la qualité de travail des agents.

Le centre de surtri de Thiverval-Grignon cohabitera avec plusieurs activités de l'entreprise SEPUR, notamment le siège social de l'entreprise, un centre de co-compostage, un centre de tri de Déchets des Activités Economiques et enfin le centre de tri de collecte sélective du SIDOMPE, que SEPUR exploite pour le compte de la Collectivité. Ce centre pourra trier les emballages ménagers en plastique en 7 flux différents évolutifs : les bouteilles en PET coloré et opaque non blanc, les bouteilles en PET opaque blanc, les barquettes en PET clair monocouches, les barquettes en PET clair multicouches, les pots de yaourt et barquettes en PS, ainsi que les bouteilles en PET clair et emballages en PEPP rigide que l'on peut aussi trouver dans le flux développement, grâce à 15 machines de tri optique.

Le début des travaux est prévu à l'automne 2025, pour un démarrage des activités à la fin de l'année 2026.

Contacts presse

Quentin Zimmerman

Citeo@havas.com - 06.44.26.51.41

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

À propos de Sepur

Leader français de la gestion des déchets, Sepur mène, depuis 60 ans, une mission de service public au bénéfice de notre cadre de vie. Sepur maîtrise tous les métiers de la chaîne de valeur du déchet : la collecte en agglomération ou en entreprise, le tri et la valorisation des biodéchets, et l'entretien des espaces urbains.

- En 2025, Sepur accompagne plus de 275 collectivités en France au bénéfice de 13 millions d'habitants.
- Fort de cet ancrage local solide, avec 145 sites d'exploitation et 8 centres de tri des emballages ménagers, Sepur déploie son expertise dans de nouveaux territoires métropolitains.
- Le groupe emploie 3 800 collaborateurs à travers la France.
- Engagé depuis une dizaine d'années dans la transition énergétique, Sepur déploie une flotte de véhicules légers et poids lourds roulant à 75% avec des motorisations propres.